

Règlement

Foire de Pâques de Levroux

La Foire de Pâques organisée par la ville de Levroux a pour objectif de mettre en valeur les spécialités gastronomiques du Berry lors d'une journée d'exception bien connue des levroussains et du Département de l'Indre.

La foire est ouverte aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, commerçants et association de la ville, qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.

Organisation générale

La Foire de Pâques se tiendra le lundi 18 avril de 8h à 17h.

Chaque année, la Foire de Pâques prend vie sur la place de la République de Levroux. Cet événement attire chaque année de nombreux visiteurs par la diversité de ses exposants et les nombreuses animations proposées tout au long de la journée.

L'accueil des exposants

L'équipe organisatrice sera présente afin de vous accueillir et vous guider vers votre emplacement. L'accueil se déroulera de 7h à 8h sur la Place de la République. Tous les stands devront être prêts et ouverts au public à 8h et jusqu'à 17h, fin de la foire. La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation aux plages horaires obligatoires.

Les emplacements : Modalités techniques

Configuration des emplacements et tarifs

<p>Emplacement couvert de 2m</p> <p><i>Sous barnum collectif ou petit stand individuel. Place limitée, attribuée en fonction des disponibilités (1)</i></p>	<p>3€ pour les exposants hors Levroux</p>	<p>Gratuit pour les exposants de Levroux</p>
<p>Emplacement de plein air</p> <p><i>Afin d'éviter d'empiéter sur les zones de passage du public, aucun étalage en dehors des zones d'emplacement ne sera autorisé.</i></p>	<p>3€ de 1 à 3 mètre linéaire pour les exposants hors Levroux</p> <p><i>Au-delà de 3 m linéaire : 1€ le mètre supplémentaire</i></p>	<p>Gratuit pour les exposants de Levroux</p>

(1) Afin de garantir des emplacements couverts à un maximum d'exposants, il sera accordé un seul emplacement couvert par participant. Toute demande d'espace supplémentaire sera examinée après le dépôt de tous les dossiers examinés après le dépôt de tous les dossiers

Matériel mis à disposition

Pour les emplacements couverts des tables pourront être mises à disposition (une par stand).

Electricité et éclairage

La puissance électrique étant limitée, l'exposant s'engage à limiter ses branchements à ce qu'il a indiqué dans son dossier d'inscription. Tous les appareils électriques non signalés lors de l'inscription ou utilisant une puissance supérieure à ce qui avait été indiqué devront être remballés.

Des coffrets électriques seront installés à plusieurs endroits de la place. Il est demandé aux exposants d'apporter leur propre rallonge électrique. Un éclairage minimum sera fourni sous les stands couverts.

Sécurité et stationnement

Dans le cadre du plan Vigipirate, une fermeture complète de la place sera mise en place. Aucun véhicule ne sera donc autorisé à stationner ou à circuler sur la place de la République pendant les heures d'ouverture de la Foire. Et aucun stand ne peut être déménagé durant les heures d'ouverture au public (8h à 17h).

Pendant la manifestation, les stands et ce qu'ils contiennent sont sous l'entière responsabilité des exposants. En aucun cas, la responsabilité de la ville de Levroux ne pourra être mise en cause en cas de casse ou de vol.

Mesures sanitaires

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Covid-19, tous les exposants et visiteurs seront dans l'obligation de porter un masque sur toute la zone de la manifestation. L'événement se tiendra dans le strict respect des normes COVID en vigueur. Entrée (potentiellement) soumise à la présentation d'un pass vaccinal.

Vente de restauration et boissons

Pour les exposants qui souhaitent faire de la restauration sur place, aucune cuisson ne sera autorisée sous les stands couverts (fournis par la municipalité), tout comme le stockage de bouteille de gaz.

Pour les ventes de boissons alcoolisées, une demande d'autorisation de débit de boissons devra être demandée par l'exposant.

Décoration des emplacements

La décoration des stands est à votre charge. Merci de prévoir une nappe pour protéger les tables mises à disposition. Il est interdit de coller, scotcher des éléments sur les barnums.

Caution de réservation

Une caution de réservation de 50€ (en chèque à l'ordre du Trésor public) vous est demandée. Lors de votre départ, un état des lieux de votre emplacement sera effectué. Si aucune dégradation n'est observée, votre caution ne sera pas encaissée et le chèque vous sera restitué sous une semaine par courrier postal.

Modalités d'inscription

La foire est ouverte aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, commerçants et association de la ville, qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité de la foire. Les demandes d'inscription seront examinées par une commission de la ville organisatrice qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés, sans être tenu de motiver ses décisions.

Candidatures « commerçants »

Elles seront examinées en tenant compte des critères suivants :

- La date de réservation.
- Numéro de SIRET obligatoire
- Le type de produits vendus

A noter que les organisateurs essaieront de privilégier la diversification des produits proposés afin de répondre au mieux aux demandes de visiteurs et éviter toute concurrence entre commerçants.

Candidatures « associations »

Elles seront examinées en tenant compte des critères suivants :

- La dimension de loisirs, solidaire, humanitaire, caritative de l'activité ou du projet de l'association.

Documents à fournir :

- Le formulaire d'inscription complété et signé
- Le paiement de l'emplacement en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Le chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor Public.
- Formulaire d'autorisation débit de boissons, uniquement si vente d'alcool sur le stand
- Photos des produits exposés – *facultatif*

Seuls les dossiers d'inscriptions complets seront pris en compte et présentés en commission de sélection.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 21 mars 2022

- Envoi postal : Bibliothèque de Levroux, service événementiel, rue Gambetta 36110 Levroux.

Conditions d'annulation

En cas de désistement, la date limite pour nous en informer est fixée au lundi 11 avril 2022, au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être exigé.

La ville de Levroux se réserve le droit d'interrompre, d'écourter ou de modifier la manifestation en cas de force majeurs ou si les circonstances l'exigent. Elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. Les cautions seront bien sûr restituées.

La participation à la Foire de Pâques, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La ville de Levroux se réserve le droit de refuser toute personne n'ayant pas réglé en totalité sa facture antérieure ou présente.

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Date :

Signature :

CONTACT

Service événementiel de la Ville de Levroux

Bibliothèque municipale

Rue Gambetta 36110 Levroux

02 54 35 80 40 / tourisme@levroux.fr